

Aménagement des entrées de village (a) Commune : Neufchâteau (b) Nom du village ou de l'entité : / (c) Descriptif : Aménagement des entrées de village	Fiche n° M-2.04
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

AMENAGEMENT DES ENTREES DE VILLAGE

1. Description du projet

Ce projet vise à aménager les entrées de village de la commune de Neufchâteau par des dispositifs cohérents et communs sur tout le territoire. L'ambition est de projeter une belle image de Neufchâteau et d'apporter un côté sécuritaire.

Pour que chaque village ait sa singularité, une variante sera proposée. Le but est de mettre en valeur un élément particulier du village. Cette variante sera placée au même endroit que le dispositif d'entrée de village.

De par leur localisation et leur visibilité, ces aménagements pourront servir d'une part, à la communication communale et d'autre part, à apporter du soutien aux producteurs locaux. En effet, ces installations pourront être complétées par des panneaux mobiles et ponctuels sur le côté, et être utilisées comme canal de communication. Ces entrées de village informeront, par exemple, des manifestations et des festivités prévues. Les aménagements autour des entrées de village permettront aussi de mettre en avant les pépiniéristes locaux, du fait qu'elles seront végétalisées. Certains dispositifs seront accompagnés d'aménagements sécuritaires.

2. Justification du projet

L'image de Neufchâteau a été dégradée suite aux évènements rendus publics de ces dernières années. Afin de projeter une image positive pour les habitants et pour les visiteurs, il est nécessaire de renforcer l'identité de la commune et des villages. Avoir une identité commune est un point essentiel du développement d'un sentiment d'appartenance et d'une plus grande cohésion sociale.

A ce sujet, une étude sur l'image de Neufchâteau a déjà été réalisée par la société QUIDAM. Elle a également conçu différentes propositions de mise en œuvre (charte graphique, entrées de village, ...).

Il est important de continuer les démarches visant à promouvoir une image positive de la commune de Neufchâteau, tout en développant une identité propre au territoire.

Les entrées de village jouent un rôle fondamental dans l'image du territoire dans la mesure où elles constituent le premier espace, la première perception du lieu en venant de l'extérieur. Les portes d'entrée constituent en effet généralement une vitrine du dynamisme économique ou culturel des noyaux villageois ce qui renforce leur intérêt stratégique.

Le réaménagement des entrées de village de l'entité prenant en compte à la fois des critères d'ordre sécuritaire, identitaire et touristique se justifie pleinement à Neufchâteau.

Au niveau identitaire et touristique, rappelons que l'entité, malgré ses atouts évidents, souffre d'une mauvaise image médiatique et d'un manque de visibilité vis-à-vis de l'extérieur.

Au niveau urbanistique, il y a également un gros enjeu de distinction des villages, ce qui renforce la perte d'identité de chaque village et rend la lecture du territoire relativement difficile pour les visiteurs extérieurs.

En conclusion, ce vaste projet a donc pour ambition de répondre aux nombreuses attentes qui ont été formulées par la population de voir son cadre de vie embelli, mieux entretenu, aménagé de manière plus sécurisée et attractive.

Effets directs et multiplicateurs

- Renforcement de l'identité de la commune
- Diminution de la vitesse des véhicules dans les villages
- Valorisation des identités villageoises
- Attractivité accrue du territoire
- Amélioration de l'accueil des visiteurs
- Soutien à la vie économique et associative

Interactions avec d'autres fiches-projets du PCDR

- IM-1.04 : Valorisation de la filière alimentaire locale
- IM-1.05 : Soutien à la vie associative
- IM-1.06 : Valorisation de l'image de marque de Neufchâteau
- IM-2.01 : Soutien au développement de l'emploi local
- IM-3.03 : Actions en faveur du patrimoine
- IM-3.07 : Développement de l'offre commerciale

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

2. Développer la convivialité et la cohésion sociale sur le territoire communal
2.2. En développant une image positive du territoire pour les habitants et les visiteurs
4. Renforcer la qualité patrimoniale et l'identité rurale des villages
4.2 En préservant le patrimoine local

Liens avec les autres politiques communales et supra-communales :

Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)	<p>O.S.4 Être une commune accueillante tant au point de vue touristique qu'économique et sportif</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ O.S.4.2. Embellir la ville et les villages ➤ O.S.4.3. Soutenir le commerce local et équitable ➤ O.S.4.6. Soutenir le monde agricole <p>O.S.5 Être une commune responsable de son patrimoine, le valoriser et le promouvoir</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ O.S.5.2 Finaliser le plan identitaire de la Ville ➤ O.S.5.5 Valoriser le petit patrimoine communal, religieux et les monuments commémoratifs
---	---


Plan de Cohésion Sociale (PCS) (2020-2025)	Axe de la mobilité
	Axe de l'épanouissement social

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★★ Identification des habitants au territoire et transmission de l'histoire de la commune
ENVIRONNEMENT	★ Amélioration du cadre de vie des habitants
ÉCONOMIE	★ Soutien à l'économie locale – Développement de l'attractivité de la commune

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	Objectif 11 - Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.
---	--

5. Localisation et statut

Sans objet.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Neufchâteau
- **Partenaires :** CCATM

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans (lot 2) car il nécessite quelques décisions préalables, comme les emplacements, le nombre de dispositifs, la définition de l'identité communale commune ainsi qu'une variante locale. Ce projet nécessite aussi une réflexion par rapport au prix.

État du dossier :

- Etude sur l'identité de la commune réalisée en 2018 par le bureau d'études QUIDAM. Cette étude a permis d'identifier 46 entrées de village à valoriser, couvrant les 29 villages et hameaux de la commune. 10 d'entre elles sont accompagnées d'un dispositif sécuritaire.

Programme des travaux et/ou aménagements :

- Désignation d'un auteur de projet
- Consultation des habitants et des partenaires associés pour préciser l'avant-projet. Plusieurs points sont à revoir :
 - Il faudra diminuer le nombre d'entrées de village à aménager.
 - Le rapport utilité vs prix. Il sera important de définir l'utilité de ces entrées de village afin de créer une identité, informer les visiteurs, sécuriser les entrées de village, ...
 - Les dispositifs proposés par QUIDAM semblent très coûteux (voir annexe). Une forme plus légère, plus modeste et moins coûteuse sera privilégiée.
 - Le but de ces aménagements étant aussi sécuritaire, la pose de ralentisseurs (10 prévus par QUIDAM) requiert une attention sur la largeur des voiries afin que le charroi agricole puisse passer.
 - Mener une nouvelle réflexion sur les emplacements des entrées de village car ce n'est peut-être plus d'actualité depuis la réalisation de l'étude (2018). L'idée est d'implémenter prioritairement ces installations le long des routes régionales principales, pour indiquer l'entrée dans la commune de Neufchâteau (voir annexe), puis de les décliner au niveau des villages.
- Choix de la « structure » par la CLDR et la Commune
- Rencontre avec les autorités régionales, pour un accord sur l'implantation des dispositifs le long des voiries régionales.
- Prévoir un phasage des installations
- Placement des dispositifs.

Dans d'autres termes, la réalisation d'une étude préalable, destinée à inventorier, localiser, programmer et budgétiser les aménagements sera nécessaire.

Planification :

- Le projet pourrait être réalisé par phase, en ciblant d'abord les entrées de village prioritaires ou les entrées dans la commune.

Démarches administratives à réaliser :

- Obtenir les permis nécessaires à la bonne réalisation du projet : autorisation du SPW-MI pour les entrées de villages situées sur les voiries régionales ; éventuellement permis d'urbanisme.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :

- Entretiens des nouvelles entrées de village.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Aménagement des entrées de village	46 ou selon les décisions finales	Commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Sentiment d'appartenance au territoire	75%	Enquête

9. Annexes**Annexe 1 : Proposition d'aménagement d'entrée de village**

Budget estimé : 635.976 €. Le dispositif envisagé se compose d'une cuve en béton moulé avec un parement en plaquettes de pierre naturelle, d'une pièce en bois gravé et d'un montant en acier corten avec le lettrage du village en aluminium laqué blanc s'élevant à 2,7m du sol).

Annexe 2 : Localisation des entrées de village